

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS835

présenté par
M. Midy, rapporteur

ARTICLE 28

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« au sens de l'article 33 du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques) »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.